

Charte Genre

27/10/2022

1. Préambule

Echos Communication, conscient de l'importance du principe de l'égalité de genre en tant que principe universel, s'engage à mettre en œuvre un cadre stratégique qui consolide l'égalité de genre au sein de l'association, tant au niveau de son fonctionnement que de ses activités.

Conformément à ses statuts, à sa vision et à sa mission redéfinies en décembre 2020, l'engagement d'Echos Communication à travers cette charte s'inscrit dans une action plus générale de lutte contre les discriminations afin de garantir un traitement équitable aux personnes.

Cette Charte est complémentaire à la charte d'intégrité, mise en œuvre par Echos Communication, et à son règlement d'ordre intérieur.

L'engagement d'Echos Communication se réfère aux instruments juridiques internationaux qui ont pour objectif de protéger et promouvoir le droit des femmes et de l'ensemble des acceptations de genre dans une perspective d'égalité. Faisons référence à quelques-uns d'entre eux et notamment :

La Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes de 1979 qui, à ce jour, a été ratifiée par 185 pays dont la Belgique, le Maroc et le Sénégal, (3 pays d'interventions d'Echos Communication), engageant chaque gouvernement à inscrire dans le droit national le principe d'égalité homme-femme.

Le Protocole de Maputo de 2005 de l'Union africaine, amenant les États signataires à garantir les droits des femmes.



Faisons référence également, parmi les 17 objectifs de développement (ODD) établis en 2015 par les États membres des Nations Unies afin d'atteindre un développement durable d'ici 2030, à l'objectif 5 qui appelle les États à parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles.

2. Définitions

Pour Echos Communication, l'égalité de genre signifie « que les femmes et les hommes ont le même statut et qu'ils bénéficient des mêmes conditions pour réaliser pleinement leurs droits fondamentaux et leur potentiel pour pouvoir contribuer au développement national, politique, économique, social et culturel et bénéficier des résultats »¹.

¹ Référence : Egalités des sexes : politique et outils, Agence canadienne de développement international, 2010.

Pour définir les notions suivantes, Echos Communication se réfère au document, *Charte genre, un socle commun pour les organisations de la société civile et les acteurs institutionnels belges*, proposé en 2018 aux acteurs de la coopération au développement non gouvernementale belge² :

Distinction entre sexe et genre :

Alors que la notion de sexe se réfère aux différences biologiques entre les femmes et les hommes, le concept de genre renvoie à la manière dont la société attribue aux hommes et aux femmes des rôles et des statuts différenciés, avec, le plus souvent, une appréciation négative associée aux rôles féminins. Ces statuts différenciés varient dans le temps et l'espace ; ils sont déterminés par les normes sociales, politiques, historiques, culturelles et religieuses.

Vers une égalité de droits :

L'égalité de genre signifie dès lors que les droits, les responsabilités de chacun-chacune ainsi que les possibilités qui lui sont offertes ne dépendront pas du fait d'être né-e de l'un ou de l'autre sexe. Atteindre l'égalité de genre signifie (...) qu'il-elle bénéficie des mêmes valeurs et des mêmes choix et opportunités dans la société. Il s'agit donc bien de parvenir à l'égalité de droits.

Equité et non binarité

Pour Echos Communication, l'égalité de genre doit également tenir compte de la notion d'équité pour être effective, c'est-à-dire que les personnes doivent bénéficier de différents niveaux de soutien pour être véritablement égales. Cela signifie aussi que l'égalité de genre inclut les personnes de tous les genres et reconnaît les personnes dont l'identité et l'expression de genre sont non binaires, en prenant en compte toutefois les différentes sensibilités des partenaires sur ce sujet dans nos différents terrains d'intervention.

3. Principes et engagement

Progression. L'égalité de genre est un horizon vers lequel Echos Communication tend en prenant l'engagement de se donner les moyens d'atteindre progressivement des résultats tout en restant réaliste par rapport aux ressources dont dispose l'association. Cette charte sera traduite en plan d'action ainsi qu'en mesures et en indicateurs de suivi.

Dialogue. Echos Communication s'engage à créer un espace de dialogue inclusif en son sein et avec ses partenaires, destiné à questionner collectivement et en toute bienveillance ses pratiques en matière d'égalité de genre afin d'avoir une meilleure compréhension des enjeux, de favoriser la mise en place de stratégies adaptées et de rendre visible les biais éventuels.

Partage d'expériences et capitalisation. Echos Communication s'engage à évaluer régulièrement ses actions et à favoriser le partage d'expériences et la capitalisation en matière d'égalité de genre, en concertation avec ses différents partenaires de façon à privilégier une prise en compte du genre respectueuse des cultures spécifiques à nos lieux d'intervention.

² Afin de soutenir dans le secteur des OSC et les AI une culture institutionnelle sensible au genre, une charte Genre a été rédigée et adoptée, au mois de juin 2018, par les conseils d'administration des cinq structures fédératives des acteurs de la coopération non gouvernementale, ACODEV, CNCD-11.11.11, 11.11.11, NGO-Federatie et FIABEL. Echos Communication est membre de ACODEV et du CNCD-11.11.11.

4. Champs d'application

L'engagement d'Echos Communication vise une meilleure prise en compte du genre à différents niveaux :

Au niveau de l'institution : en assurant une gouvernance qui applique la parité et qui soit respectueuse de la participation et des droits de chacun-e.

Au niveau organisationnel : en garantissant la prise en compte de l'égalité homme-femme dans le fonctionnement de l'association. Cela se traduit notamment par une politique de recrutement et de gestion des ressources humaines respectueuse de l'égalité du genre ainsi que par l'identification et la mise en place de formations spécifiques.

Au niveau des dynamiques partenariales : en veillant à établir des relations entre partenaires sur pied d'égalité et de réciprocité. Cela implique de tenir compte de leur approche ainsi que les contextes culturels dans lesquels s'inscrivent leurs actions, tout en affirmant les principes et valeurs d'égalité du genre qui fondent les nôtres et en favorisant un espace de dialogue pour faire émerger et co-construire un socle de valeurs communes.

Echos Communication s'engage également à informer ses partenaires sur le contenu de cette charte d'égalité de genre. Celle-ci sera annexée aux conventions de partenariat institutionnelles. Par ailleurs, Echos Communication se réserve le droit de mettre fin à un partenariat ou aux négociations ayant pour but de construire un nouveau partenariat si les valeurs de l'association et les comportements de ses collaborateurs-trices apparaissent contraire aux principes de la charte genre d'Echos communication.

Au niveau de nos interventions : En assurant d'une part, la construction et l'utilisation d'outils d'analyses lors des phases importantes de nos interventions (diagnostic, intervention, suivi-évaluation, etc.) afin de s'assurer que celles-ci ne comportent pas de biais de genre et en favorisant d'autre part le retour d'expériences et l'émergence des leçons apprises avec nos partenaires.

Au niveau de la communication : En prenant soin de mettre en place une communication inclusive qui reflète l'égalité de genre de nos actions, de nos partenaires et de nos bénéficiaires et dans notre organisation.

5. Mécanisme de suivi

Afin d'assurer la concrétisation de cette charte en action, un plan d'action sera élaboré selon les différents champs d'application énoncés ci-dessus. Ce plan d'action sera évalué annuellement et présenté ensuite au Conseil d'administration pour validation.

Afin de garantir l'application de la charte genre, un groupe de travail interne sera constitué et mobilisé pour la rédaction du plan d'action. Au minimum un membre du Conseil d'administration en fera partie. Une personne ressource sera mobilisée au niveau de l'équipe pour le suivi de la mise en œuvre de ce plan et des indicateurs. Elle sera chargée de réaliser le rapport annuel sur l'application de la charte qui sera annexé au rapport annuel de l'association.

Echos Communication pourra, si nécessaire et en fonction de ses moyens, mobiliser des ressources extérieures nécessaires pour le suivi du plan d'action et la mise en place d'outils d'évaluation de la prise en compte de la dimension genre dans ses programmes.